



Disclaimer: unless otherwise agreed by the Council of UPOV, only documents that have been adopted by the Council of UPOV and that have not been superseded can represent UPOV policies or guidance.

This document has been scanned from a paper copy and may have some discrepancies from the original document.

Avertissement: sauf si le Conseil de l'UPOV en décide autrement, seuls les documents adoptés par le Conseil de l'UPOV n'ayant pas été remplacés peuvent représenter les principes ou les orientations de l'UPOV.

Ce document a été numérisé à partir d'une copie papier et peut contenir des différences avec le document original.

Allgemeiner Haftungsausschluß: Sofern nicht anders vom Rat der UPOV vereinbart, geben nur Dokumente, die vom Rat der UPOV angenommen und nicht ersetzt wurden, Grundsätze oder eine Anleitung der UPOV wieder.

Dieses Dokument wurde von einer Papierkopie gescannt und könnte Abweichungen vom Originaldokument aufweisen.

Descargo de responsabilidad: salvo que el Consejo de la UPOV decida de otro modo, solo se considerarán documentos de políticas u orientaciones de la UPOV los que hayan sido aprobados por el Consejo de la UPOV y no hayan sido reemplazados.

Este documento ha sido escaneado a partir de una copia en papel y puede que existan divergencias en relación con el documento original.

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

GENÈVE

COMITE TECHNIQUE

Trentième session

Genève, 25 et 26 octobre 1993

PROJET D'ORDRE DU JOUR

établi par le Bureau de l'Union

1. Ouverture de la session par le Président
2. Adoption de l'ordre du jour (le présent document)
3. Rapports sur l'état d'avancement des travaux des groupes de travail techniques, y compris le BMT (documents BMT/1/4, TWC/11/14 Prov., TWV/27/13 Prov. et rapports oraux par les présidents)
4. Participation d'experts des organisations internationales professionnelles aux sessions du Comité technique (document TC/29/7)
5. Questions soumises par les groupes de travail techniques (documents TC/30/3, TC/30/3 Add., TWC/11/16, TG/1/2)
6. Méthodes, techniques et matériels nouveaux pour l'examen des variétés :
 - (a) discussions sur les techniques d'étude du polymorphisme de l'ADN (documents BMT/1/4, TC/28/4, TC/28/7)
 - (b) discussions sur d'autres méthodes (document TC/28/5)

La session se tiendra au siège de l'UPOV (34, chemin des Colombettes, Genève, Suisse) et s'ouvrira le lundi 25 octobre 1993 à 9h30.

7. Principes directeurs d'examen (documents TC/30/2, TG/7/7(proj.), TG/12/6(proj.), TG/13/6(proj.), TG/61/5(proj.), TG/76/5(proj.), TG/142/2(proj.), TG/143/2(proj.), TG/144/2(proj.))
8. Base de données informatisée centrale de l'UPOV (documents CAJ/32/2-TC/29/2, CAJ/32/2-TC/29/2 Add., TWC/11/15, circulaires U 2047 et U 2067)
9. Coopération avec les obtenteurs dans l'examen des variétés (documents CAJ/32/4-TC/29/4, CAJ/32/10-TC/29/9, Annexe II, TC/28/3, paragraphes 85 à 87, TC/28/3 Add., paragraphe 44)
10. Définition et examen des variétés hybrides (document TC/28/3, paragraphes 89 et 90)
11. Variétés essentiellement dérivées (documents CAJ/32/6-TC/29/6, CAJ/32/10-TC/29/9)
12. Programme de la trente et unième session
13. Clôture de la session

[Fin du document]